



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 01.02.2023.

Heure : 14h00.

Nom du président/de la présidente de séance : Lucie FRIMIGACCI puis François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Sandrine CINOTTI ; Jean-Paul PAOLI ; Alexia ZANETTACCI ; Ange SUSINI ; Jérôme ALESSANDRI ; Vannina NEGRONI

Représentés : NEANT.

Secrétaire de séance : Sandrine CINOTTI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, neuf élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2023/05 Subvention destinée à la crèche : adoptée.
- Délibération n°2023/06 Vente d'une portion de domaine privé sise au droit des parcelles F 1111 et F 1378 au lieu-dit Martinetti : adoptée.
- Délibération n°2023/07 Approbation du règlement intérieur lié à l'utilisation du stade de football (feuillet annexe : projet de règlement intérieur) : adoptée.
- Délibération n°2023/08 Délibération portant sur la création de deux emplois d'adjoints techniques principaux (1^{ère} classe) et de deux emplois d'adjoints techniques principaux (2^e classe) dans le cadre d'avancements de grades : adoptée.
- Délibération n°2023/09 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de chacune des délibérations.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le procès-verbal de la séance précédente a été arrêté au début de la présente séance, et signé par le Maire.

Le Maire : Une étude liée à la prévention des incendies est lancée avec le concours du SIS (pompiers). Le problème de la ZAD est relancé dans le secteur dit « des vignes ».

Le Conseil décide d'établir une nouvelle ZAD.

Le Maire : La période actuelle est propice au recrutement de personnels saisonniers. Je rappelle que des adjoints sont chargés dudit recrutement.

Le Maire : Nous préparons une réunion avec la Communauté de communes afin d'évoquer le problème du ramassage des ordures ménagères et encombrants.

Signatures

La secrétaire de séance



Le Maire,
François GARIDACCI

